الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud Mammeri

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales
et Sciences de Gestion

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة مولود معمري

كلية العلوم الاقتصادية، العلوم التجارية
و علوم التسيير

N° : 55 FSECSG/2025

Tizi-Ouzou, le 15/04/2025

Renouvellement des instances scientifiques

Appel à candidatures

Les enseignants chercheurs en position d'activité à l'université de grades Professeur, Maitre de Conférences A et B, Maitre Assistant, qui souhaitent se porter candidat aux élections pour représenter leur corps, peuvent le faire en déposant leur demande : utiliser l'imprimé "fiche de candidature" prévu à cet effet en le remplissant et en le déposant au niveau de leur département d'affiliation durant la période allant du **15/04/2025 au 24/04/2025 à 15h**.

Convocation des électeurs

Les enseignants chercheurs en position d'activité à l'Université de grades Professeur, Maitres de Conférences A et B et Maître Assistant sont convoqués pour participer aux votes afin d'élire leurs représentants aux différentes instances scientifiques: CSD, CSF, CSU.

Les élections auront lieu **le mercredi 07/05/2025 de 9h00 à 14h** par département d'affiliation.

Le dépouillement public des résultats est prévu à **14h** à la fermeture des bureaux de vote.

Les représentants des enseignants à élire

1. **Composante du Comité Scientifique de Département**

- Le chef de département
- 6 à 8 représentants des enseignants répartis comme suit : 3 à 4 profs, 1 à 2 MCA, 1 MCB, 1 MAA.

2. **Composante du Conseil Scientifique de Faculté :** Hormis les membres de droit, s'ajoutent :

- 2 représentants élus de rang magistral, par département
- 2 représentants élus des Maîtres-assistants, par faculté.

Scanné avec CamScanner

3. **Composante du Conseil Scientifique d'Université :** Hormis les membres de droit, il y a lieu d'inclure :

- Les présidents de CSF
- 2 représentants élus de rang magistral, par faculté
- 2 représentants élus des Maitres Assistants, à l'échelle de l'université (le vote, pour cette catégorie, est organisé par le service du personnel de l'administration centrale).

Dispositions générales

- Le directeur de laboratoire n'est que membre du CSF, en sa qualité de membre de droit.
- Le cumul CSD/CSF, CSD/CSU ou CSF/CSU n'est pas possible (sauf Président de CSF au CSU et Président de CSD au CSF).
- Les responsables de spécialité, filière et domaine ne peuvent être membres de ces conseils.
- Le président de CSF est élu parmi les représentants des enseignants de plus haut grade.
- Le président du CSD est élu parmi les représentants des enseignants de plus haut grade.
- Lors des élections, une seule procuration par personne est admise
- Les enseignants de Rang Magistral (Professeur - MCA) votent pour leurs pairs (Professeur -MCA).
- Les MCB votent pour leurs Pairs MCB.
- Les Maitres Assistants (MAA-MAB) votent pour leurs pairs.
- La présidence des CSD et CSF, est limitée à deux mandats.
- La représentation des enseignants au sein du CSU est limitée à deux mandats
- Les opérations électorales ne sont valables que si 50% des électeurs ont voté. Il y'a lieu alors, d'informer l'ensemble des électeurs par tous les moyens de communication' Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde opération est organisée et ses résultats sont validés quelque soit le nombre de votants.
- Seuls les canevas des élections émanant de nos services sont recevables.

Scanné avec CamScanner